



COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

Convocation : 20/09/2024

Affichage liste délibérations : 02/10/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 31 **SECRÉTAIRE** : Madame PAILLOT

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOUL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Monsieur Azdine MERMOURI

Madame Solange FORNENGO a donné procuration à Monsieur Robert JOUVE

Monsieur Thomas KUNESCH a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

ABSENT

Madame Edwige MOIOLI

DEL20240926_14

**CONVENTION D'ÉTUDE ENTRE L'UNIVERSITÉ RENNES 2 ET LA VILLE DE GIVORS
DANS LE CADRE DU PROJET QUARTIER FERTILE**

RAPPORTEUR : Foued RAHMOUNI



La commune de Givors est engagée dans le projet « Quartier Fertile » pour promouvoir l'agriculture et la nature en ville, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie au sein du quartier des Vernes.

La ville de Givors, en partenariat avec la ville de Grigny, est également candidate au projet Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) dans l'objectif de réduire le chômage de longue durée par la création d'emplois adaptés aux besoins locaux.

Dans le cadre de ces deux projets, un diagnostic alimentaire et un questionnaire sur les besoins au sein du quartier ont été réalisés et on mis en lumière la volonté des habitants de disposer d'un lieu de restauration conviviale, accessible et qualitatif. De plus, les acteurs du développement de l'entrepreneuriat local ont exprimé le souhait de disposer d'outils de type « laboratoire de cuisine », spécifiquement sur le quartier des Vernes, afin de favoriser l'émergence de projets entrepreneuriaux liés à l'alimentation.

La ville souhaite être accompagnée par l'Université Rennes 2 dans le cadre d'un projet tutoré du Master ESS, encadré par des enseignants-chercheurs spécialisés, afin de réaliser une étude de faisabilité pour la création de ce laboratoire de cuisine/restaurant solidaire. Cette étude se déroulera à partir de septembre jusqu'à la fin d'année 2024 pour un montant de 7 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

32 VOIX POUR

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Madame BODARD

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention d'étude entre la commune de Givors et l'université Rennes 2 pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un laboratoire de cuisine/restaurant solidaire ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'université Rennes 2, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette collaboration ;
- DE FIXER la participation financière de la commune de Givors à 7 000 €, pour la réalisation de cette étude de faisabilité ;
- DE DIRE que les dépenses seront inscrites au budget communal.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Delphine PAILLOT

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le de Givors dans le délai

ID: 069-216900910-20240926-DEL20240926_14-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le préfet de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois est assimilée à un refus de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240926-DEL20240926_14-DE

S²LO

QUARTIERS
FERTILES

Projet Laboratoire de cuisine- restaurant solidaire

La ville de Givors porte actuellement sur son territoire plusieurs projets sociaux, mais aussi environnementaux que sont Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) et Quartier Fertile.

Ces deux projets ont pour objectif commun de créer une dynamique économique d'emploi sur le quartier des Vernes. Quartier fertile a pour entrée l'agriculture et la nature en ville, avec un volet important concernant l'accessibilité alimentaire de qualité pour les habitants du quartier. TZCLD vient permettre de remettre en posture d'emploi, des personnes éloignées de l'emploi et de répondre à des besoins non concurrentiels sur un territoire définis.

1. Contexte géographique Givordin

La ville de Givors, au carrefour des vallées du Giers et du Rhône compose la pointe sud de la Métropole du Grand Lyon. Chargée d'une histoire ouvrière mais aussi agricole, la ville propose un cadre péri-urbain qualitatif entre les coteaux du lyonnais et le PNR du Pilat (porte d'entrée), ainsi que des équipements urbains de qualité (piscine, médiathèque, théâtre, cinéma) et tous les commerces d'une ville moyenne.

Tournée vers les deux vallées (du Rhône et du Giers) très urbanisées, la ville présente 22% de terres agricoles et une grande offre de couvert forestier. Entre quartier très urbain, secteur résidentiel, centre-ville ancien, espace forestier et agricole et axe routier d'échelle nationale (A47), la ville de Givors est un pôle d'attractivité pour le bassin de vie d'entrée de la vallée du Giers, une ville périurbaine avec une forte qualité paysagère et des paysages urbains anciens, parfois même délabrés marqués par le 19ème siècle et les années 1960.

Givors est une commune de 20 121 habitants¹ à l'extrémité Sud de la Métropole de Lyon. Positionnée au confluent des vallées du Rhône et du Giers, Givors est au carrefour des agglomérations lyonnaises, stéphanoises et viennoises, du massif du Pilat, des Monts du Lyonnais et du Dauphiné.

La commune bénéficie sur plus de 1 700 hectares d'une grande diversité de paysages : les vallées ou plaines relativement plates du Rhône et du Giers dans lesquelles se concentrent l'urbanisation, les plateaux du Pilat et de Mornant aux caractères agricoles et naturels, des piémonts et coteaux partiellement urbanisés qui surplombent la ville, des combes et talwegs qui entaillent les plateaux.

¹ INSEE RP 2018. Aux échelles communale et métropolitaine, les données présentées ne sont pas toujours les dernières disponibles mais correspondent aux derniers millésimes ayant été déclinés à l'échelle des QPV.

Cette géographie offre à la ville la potentialité d'un cadre de vie de très grande qualité par la proximité à la nature, à l'eau et aux grands paysages. La commune doit cependant composer avec les risques naturels d'inondations le long du Rhône, du Giers, du Garon et du Mornantet et de glissements de terrain sur les pentes.

Exploitant cette position de carrefour, la ville de Givors (son urbanisation comme sa sociologie) a été façonnée par son histoire industrielle. Le noyau urbain d'origine s'est développé au pied de la colline Saint Gérald dans un tissu de vieux bourgs et de faubourgs étroits, pour partie aujourd'hui dans le périmètre du QPV Centre-Ville. L'ouverture du canal au XVIII^{ème} siècle et le développement des activités industrielles et portuaires ont entraîné une première extension vers l'Ouest, encore renforcée au XIX^{ème} siècle par la création de la voie ferrée St-Etienne-Lyon, l'une des toutes premières ligne de France. Après les destructions de la seconde guerre mondiale, Givors s'est très fortement urbanisé en sortant de son enveloppe originelle. Le quartier des Plaines a été construit dans les années 1950 et 1960, quand le quartier des Vernes date des années 1970. Ces deux quartiers sont aujourd'hui classés en QPV. De même, l'après-guerre est marqué par la reconstruction dans le secteur de la presqu'île, aujourd'hui en partie situé dans le périmètre du QPV Centre-ville.

A partir du milieu des années 1970 et jusqu'aux années 2000, la ville est marquée par la désindustrialisation et une diminution de sa population. Le développement de la ville est principalement porté dans les années 2000 et 2010 par l'habitat pavillonnaire et par des opérations de renouvellement urbain, notamment dans le cadre des PRU. La période récente voit un renouveau de constructions, principalement en renouvellement des tissus anciens, autour de la gare de Canal et dans certains secteurs du Centre-ville.

Cette histoire fait de la ville de Givors, un territoire composite, marqué par ses potentialités stratégiques (position géographique, qualité du cadre de vie, histoire économique, culture) autant que par les contraintes (risques naturels et technologiques, coupures urbaines et morcellement créé par les infrastructures).

Le SCoT de l'agglomération lyonnaise identifie ainsi Givors comme la seconde confluence de la Métropole et identifie la ville d'une part comme la porte d'entrée sud de l'agglomération et d'autre part comme une polarité relais, lieu d'articulation des territoires et de leurs activités, attractifs pour les habitants et les activités.

A. Le quartier des Vernes

Le quartier des Vernes est l'un des trois quartiers prioritaires de la ville de Givors. Situé le long des coteaux du lyonnais, il surplombe la vallée du Rhône, avec une très grande qualité paysagère.

Le quartier des Vernes est composé d'immeubles de type grands ensembles des années 1960-1970, et de 10 hectares d'espaces verts dont 3.3 hectares sont dédiés au parc cultivé, qui est dans une phase de concertation et d'étude pré-opérationnelle pour définir un pré-programme.

Le quartier compte environ 3200 habitants. C'est un quartier familial avec trois groupes scolaires maternelles et primaires, un collège et un lycée en frange de quartier.

Le quartier est inscrit dans un projet de renouvellement urbain (NPNRU), conventionné avec l'Etat en 2022. Ce projet comprend la démolition d'une barre de 192 logements, le développement d'une offre d'habitat renouvelée, la réhabilitation de logements, la rénovation des espaces publics de centralité et d'entrée de quartier ainsi que la rénovation d'une tour en logements pour personnes âgées (voir document en Annexe).

C'est dans ce mouvement d'évolution du quartier que la ville a porté sa candidature à l'appel à projet « Quartiers Fertiles » et a été lauréate en 2021.

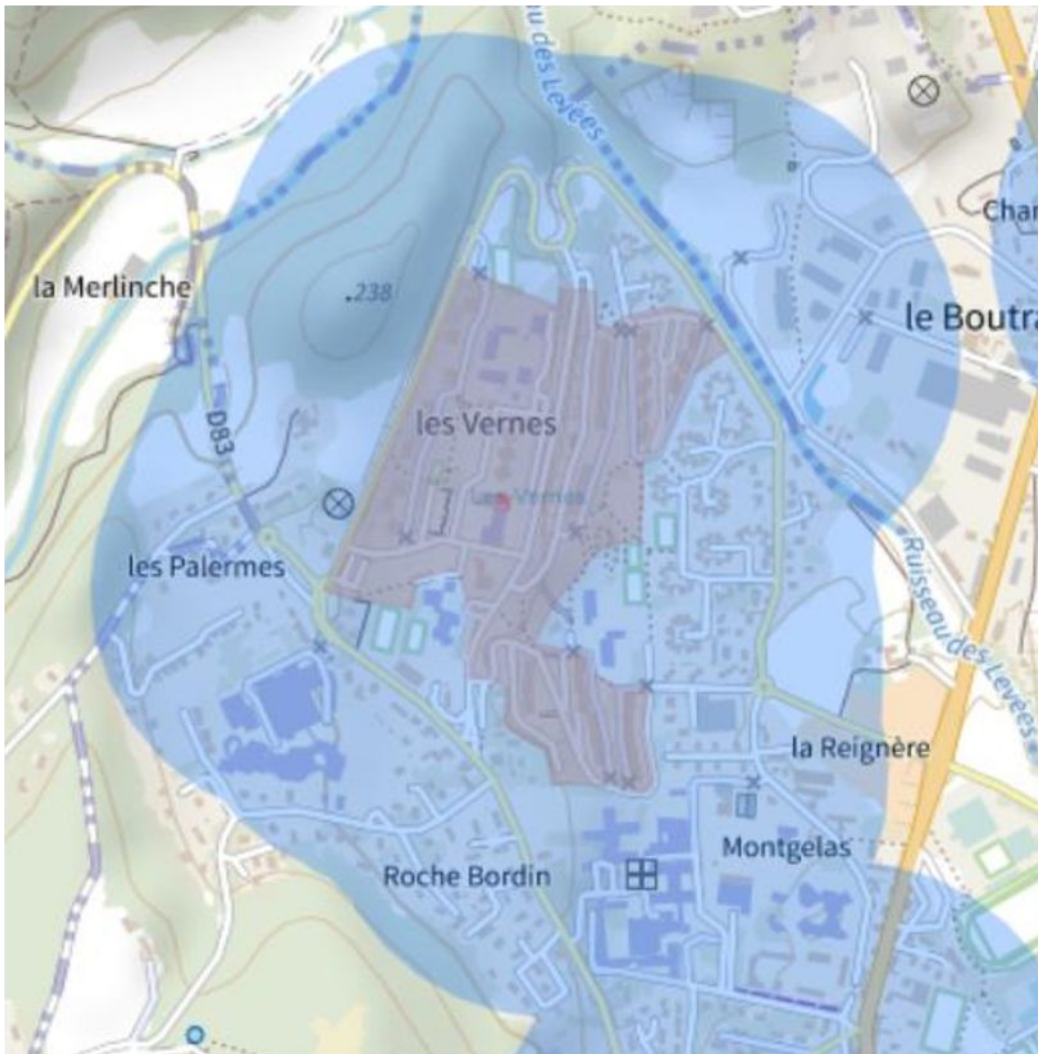


Figure 1 source SIG Ville, juillet 2024

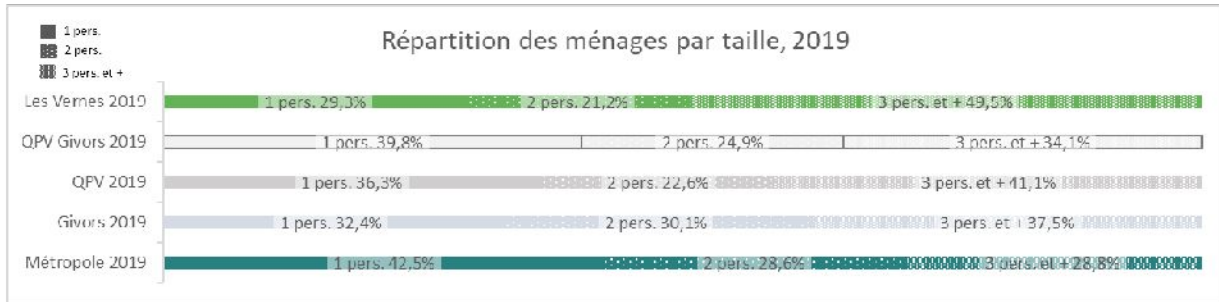
1) Donnée sociologique sur le quartier des Vernes

Le quartier des Vernes se distingue :

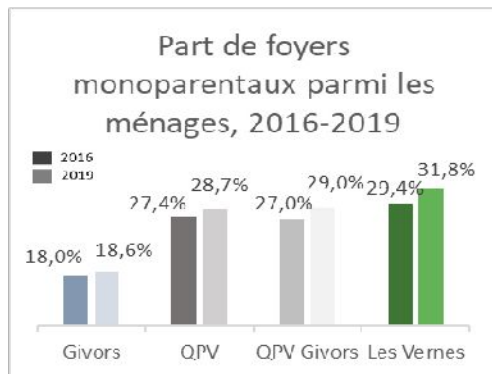
- Géographiquement,
 - Par son enclavement à l'échelle d'agglomération en extrémité sud de la Métropole, son enclavement à l'échelle communale en limite d'urbanisation nord de la ville, son positionnement en cul-de-sac,
 - Par son implantation à flanc de coteau qui contribue à la qualité résidentielle mais aussi à l'enclavement, aux difficultés d'aménagement et de mobilités ainsi qu'au morcellement interne ;
- En termes d'habitat,
 - par la concentration du parc social le plus accessible : le loyer moyen par m² est le plus bas des QPV de l'agglomération (4,56€²) et, si les Vernes ne représentent que

0,88% du parc de logements sociaux de la Métropole, ils représentent 3,25% des logements « très sociaux »³.

Le quartier des Vernes est particulièrement familial avec 21% de 0-14 ans. Surtout avec 50% de ménages de 3 personnes et plus, il s'agit de la 5^{ème} valeur la plus élevée des 37 QPV de l'agglomération. Ce caractère très familial est particulièrement porté par les grandes familles : 10% des ménages sont constitués de 6 personnes ou plus, il s'agit de la 4^{ème} valeur la plus importante des QPV de l'agglomération.



Le quartier des Vernes connaît un vieillissement de sa population : si, à 22%, la part des 60 ans et plus reste plus faible qu'en moyenne communale (24%) elle a augmenté de 79% depuis 2015 (elle était à 12%).

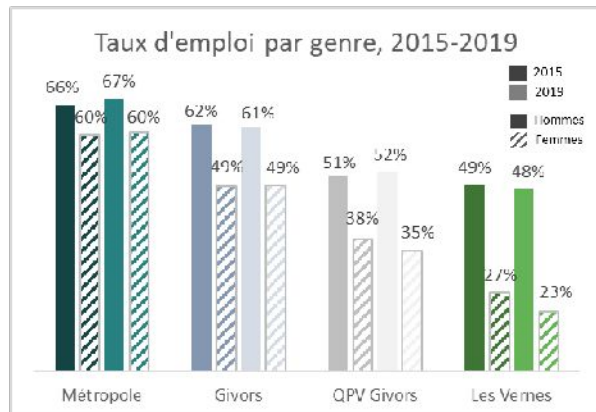
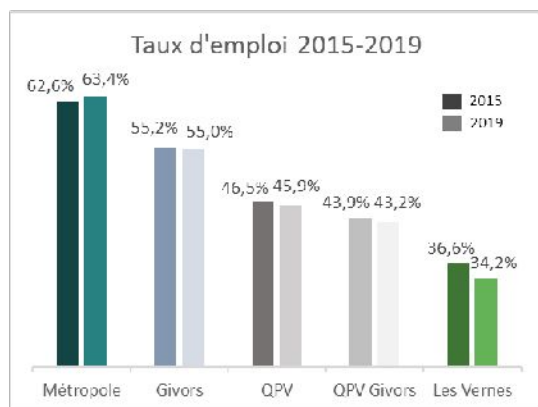


De façon moins marquante qu'aux Plaines mais tout de même notable, les Vernes concentrent les foyers monoparentaux : **32% des familles sont monoparentales**, la 10^{ème} valeur la plus importante des QPV de l'agglomération.

Le QPV des Vernes se distingue aussi par sa situation économique extrêmement dégradée.

À 34%, le taux d'emploi des Vernes est très faible, il s'agit du plus bas des QPV de l'agglomération. Il se

dégrade encore de 2 points depuis 2015.

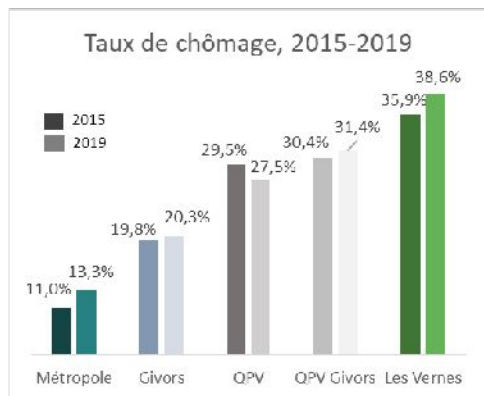


Particularité encore plus marquante, **l'inégalité entre les taux d'emplois des hommes et des femmes est extrêmement marquée.** À 23% le taux d'emploi des femmes est également le plus faible

³ RPLS 2018 localisé à l'adresse, niveau de loyer <4,96€/m² (équivalent PLAI)

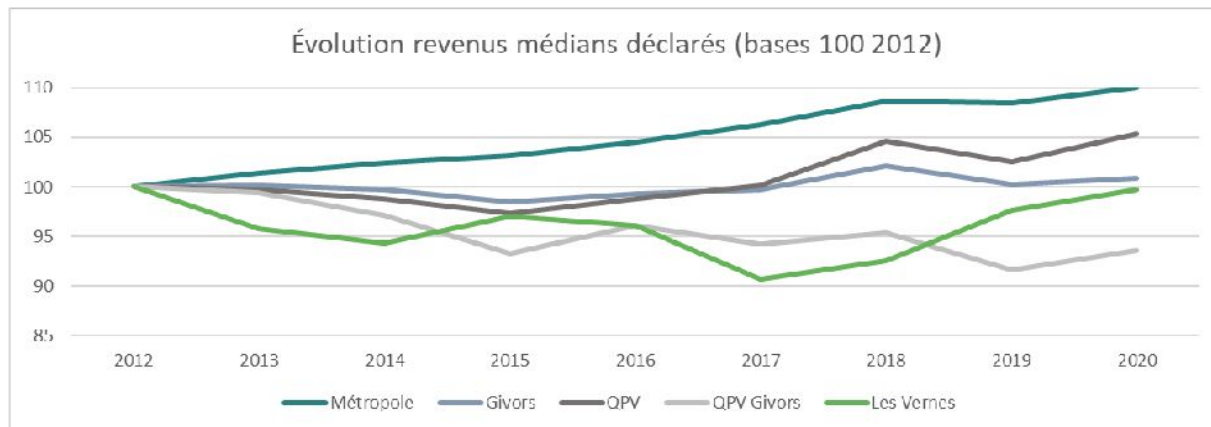
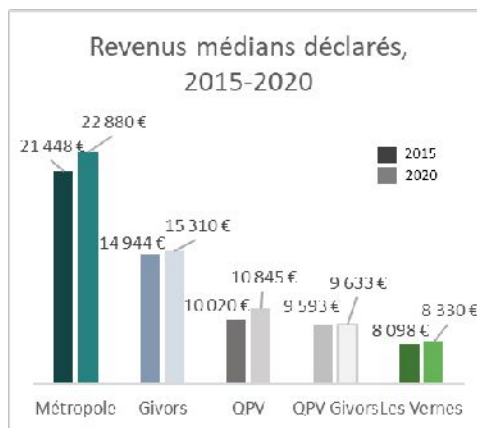
des QPV de l'agglomération et il est inférieur de 26 points à celui des hommes (48%). **Cette inégalité de 26 points est la plus importante de tous les QPV de l'agglomération** (la moyenne est de 12 points d'écart) et est plus du double de l'inégalité constatée au niveau communal (écart de 12 pts).

Les taux d'emplois par classes d'âges sont en dessous des niveaux aux échelles de comparaison mais le décrochage se fait particulièrement sur les 25-54 ans. Le taux d'emplois des 15-24 ans, à 19%, est le 5^{ème} plus bas des QPV de la Métropole mais, à 41%, celui des 25-54 ans est le 1^{er} plus bas. Il est le 2^{ème} plus bas pour les 55-64 ans (à 30%).



À 39%, le taux de chômage est en 2019 le plus élevé des 37 QPV de l'agglomération et presque 3 fois le taux de chômage de la Métropole.

Le revenu médian déclaré est le plus faible des QPV de l'agglomération, à 8 330€ en 2020. Les Vernes sont le QPV le plus pauvre de l'agglomération depuis au moins 2012 (sauf en 2015 où il est passé 2^{ème}). Le revenu médian déclaré a augmenté de 10% depuis 2017 tandis qu'il a augmenté de 6% en moyenne des QPV de la Métropole. Ce rythme un peu plus rapide sur les dernières années ne permet pas de relever la position relativement dégradée du QPV des Vernes.



A 48%, le taux de pauvreté est le 2^{ème} plus important des QPV de la Métropole de Lyon. Depuis 2015, il baisse de 7%, plus rapidement qu'en moyenne des QPV de l'agglomération (-4%).

En cohérence avec ce portrait d'un quartier marqué par la pauvreté et l'inactivité, la part des allocataires de la CAF percevant le RSA est importante, à 27% il s'agit de la 2^{ème} plus importante des

QPV de la Métropole. La part des allocataires percevant l'AAH est également élevée, à 15% il s'agit de la 3^{ème} plus importante des QPV de l'agglomération.

Ces données sociologiques mettent en évidence la grande vulnérabilité sociale d'un quartier. La situation économique du quartier, associée à une offre d'emplois limitée et à des opportunités entrepreneuriales rares, souligne un déficit notable.

2. La rencontre de deux projets

A. Territoire Zéro chômeur de longue durée

Le projet "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" (TZCLD) est une initiative d'ordre social et économique qui a été lancée en France pour lutter contre le problème du chômage de longue durée dans des zones géographiques spécifiques. Son objectif est de créer des emplois durables et utiles pour des personnes qui se trouvent en situation de chômage de longue durée, c'est-à-dire celles qui sont éloignées du marché du travail depuis au moins un an. Cette initiative a été conceptualisée par l'association ATD Quart Monde et a été expérimentée pour la première fois en France en 2016. Son concept se base sur l'idée que chaque territoire possède des ressources inexploitées et des besoins non satisfaits, et que la création d'emplois pour répondre à ces besoins peut être une solution à la fois économiquement viable et socialement bénéfique.

Les objectifs de ce projet sont variés :

1. Créer des emplois en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) pour les personnes en chômage de longue durée, en tenant compte de leurs compétences et aspirations.
2. Répondre aux besoins locaux en proposant des activités et des services utiles qui pourraient autrement être négligés.
3. Promouvoir l'inclusion sociale en rétablissant une place et une valeur pour les individus exclus de l'emploi et de la société.

Il se fonde sur trois convictions qui permettent de penser qu'il est humainement et économiquement possible de mettre fin à la privation durable d'emploi à l'échelle de territoires.

- Personne n'est inemployable
Lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes.
- Ce n'est pas le travail qui manque
Un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser – lorsque le critère de la rentabilité marchande n'est pas le seul déterminant dans le choix des activités.
- Ce n'est pas l'argent qui manque
La privation durable d'emploi coûte plus cher à la collectivité que la création des emplois nécessaires pour faire de l'emploi un droit.

Les résultats attendus de ce projet TZCLD englobent :

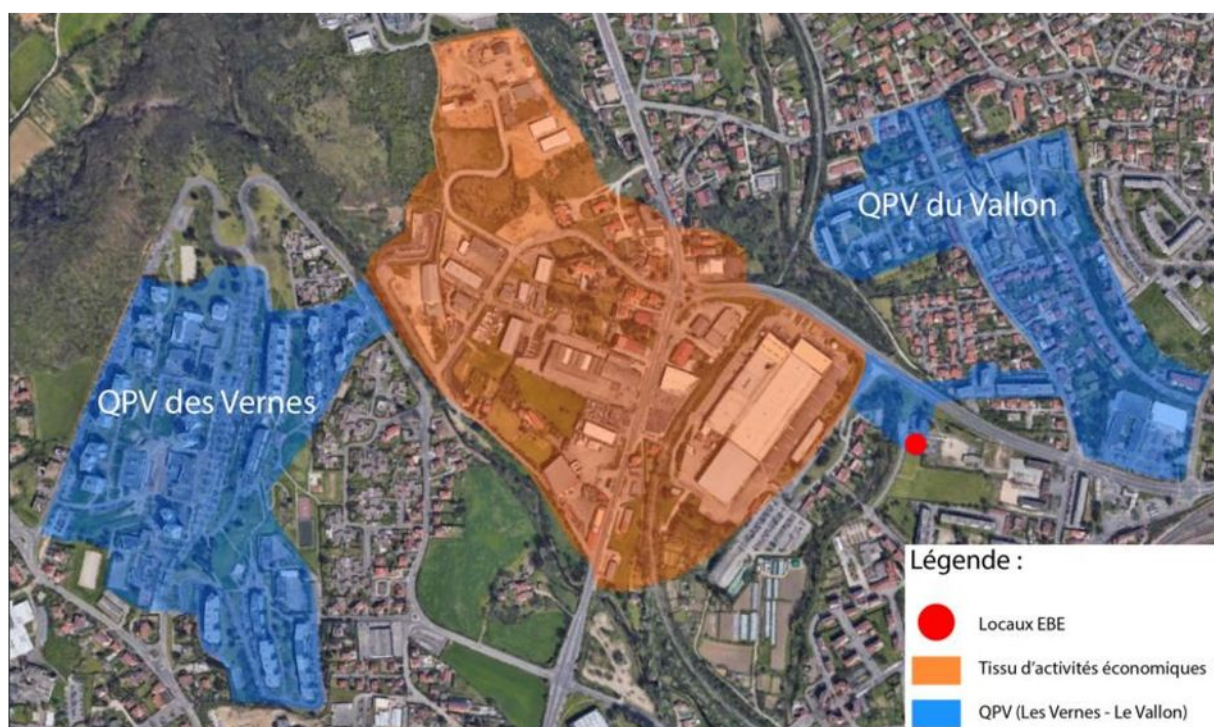
1. Réduction du taux de chômage de longue durée dans les zones ciblées.
2. Établissement d'emplois durables et bénéfiques pour les participants.
3. Amélioration de la qualité de vie et du bien-être des bénéficiaires et de la communauté locale.
4. Revitalisation économique et sociale des territoires concernés.

Ce projet se fonde sur une approche collaborative, où les acteurs locaux, les associations, les entreprises, les autorités locales et les citoyens coopèrent pour identifier les besoins non satisfaits et élaborer des activités et emplois pertinents. Cette collaboration s'effectue notamment au sein du "comité local à l'emploi". Les personnes privées durablement d'emploi occupent une place centrale dans cette démarche, étant amenées à contribuer activement à l'élaboration du projet via leur participation à des ateliers et divers organes de décision.

Les communes de Givors et Grigny ont décidé de s'unir en tant que territoires d'expérimentation et de postuler pour obtenir le statut de "territoire habilité" d'ici octobre 2024.

A ce jour, le territoire a déposé le dossier de candidature et débute bientôt la phase d'instruction de son dossier.

Carte du territoire :



B. Quartier Fertile

Le projet « les Vernes, transition vers un quartier fertile », lauréat de l'appel à projet ANRU « Quartiers Fertiles » vise à structurer un axe de développement du projet de rénovation urbaine du QPV des Vernes centré sur de l'agriculture urbaine. Le projet quartier fertile de Givors s'articule autour de quatre principales opérations:

- **La création d'une « ferme urbaine »** ayant une vocation productive et d'animation du quartier, avec une production intégrant des pratiques durables et agroécologiques ;
- **Le déploiement de jardins-partagés** en pied d'immeuble qui assurent des fonctions de lien social et permettent au projet de se déployer au plus près des habitants ;

- **L'aménagement d'un parc cultivé**, lieu fédérateur du quartier, afin de servir de levier pour des actions de sensibilisation à la transition écologique, à l'alimentation durable et des formations à l'agriculture urbaine durable et à l'agroécologie. Le parc cultivé est un projet central du renouvellement urbain du quartier, croisant les enjeux d'amélioration de la qualité de vie, structuration des espaces d'usages et amélioration des mobilités actives.
- **Le développement du bien vivre alimentaire.**

Le projet Quartier Fertile comprend quatre initiatives. Deux d'entre elles mettent fortement l'accent sur le développement de l'agriculture urbaine : l'une prévoit la création d'une ferme urbaine participative, et l'autre, d'un jardin partagé. Un troisième projet vise à promouvoir la biodiversité et à permettre au parc de remplir sa fonction de régulateur thermique pour le quartier. Ces trois projets sont illustrés ci-dessous.



Deux premières opérations sont déjà en court de réalisation :

- Le projet de ferme urbaine habitante, la réalisation des aménagements a débuté mi-avril 2024 pour une fin de travaux prévu sur septembre 2024.
- Les aménagements des jardins partagés se font en plusieurs étapes avec des rénovations, des aménagements réalisés par les habitants et des chantiers plus complexe réalisé par des entreprise extérieur.

La concertation pour le parc cultivé va démarrer en juillet 2024, lors des évènements quartier d'été, organisé depuis trois année en cœur de quartier QPV par la ville de Givors.

C. Mutualisation d'un axe économique et alimentaire

Une quatrième initiative est fortement axée sur l'alimentation, avec pour objectif de favoriser l'accès à une alimentation de qualité et de développer les métiers de bouche ou liés à l'alimentation. Un diagnostic alimentaire des Vernes, réalisé à l'été 2024, ainsi qu'une première étude, des besoins du quartier, menée par TZCLD, ont révélé une demande importante pour des lieux offrant une alimentation de qualité. Ces lieux devraient également servir de centres de formation et d'ateliers culinaires, et fournir des espaces pour développer des activités économiques locales liées à l'alimentation, afin de soutenir et de consolider des projets entrepreneuriaux.

Pour développer cette idée, le projet quartier fertile et TZCDLD se sont rapproché pour réfléchir à un projet commun, répondant au différents enjeux des deux projets avec une portée sociale importante. L'objectif est de promouvoir l'ESS dans ce projet, en s'appuyant sur les ressources de TZCDLD et de Quartier fertile.

3. Le projet Laboratoire de cuisine et restaurant solidaire

A. Un projet pour les habitants des Vernes

Le quartier des Vernes est excentré du centre-ville, où se trouve la plus large offre d'activité et l'implantation des partenaires (centre social, MJC, service senior). Les habitants du quartier connaissent des soucis de mobilité liés directement à la topographie du site (en hauteur), un réseau de bus parfois peu accessible et pas toujours fiable. Le quartier abrite un grand nombre de familles de plus de quatre enfants, ainsi que des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour qui la mobilité quotidienne reste difficile soit pour des raisons de santé, soit pour des raisons d'organisation et de coût.

Le service senior propose un restaurant de la ville et des lieux d'activité en centre-ville, qui ne sont pas utilisés par les seniors des Vernes, pour qui le trajet est compliqué. Ils n'ont pas de lieu pour se retrouver en cœur de quartier et ne profitent pas du service de restauration à coût préférentiel (prix qui varie entre 3€60 et 8€, dégressif en fonction de l'avis d'imposition) avec un service de qualité. Il n'existe qu'un système de portage pour les personnes à mobilité très réduite (ne pouvant plus se déplacer ou lors de périodes de convalescence).

Le partenaire Labo cité, qui accompagne les entrepreneurs en QPV, a identifié plusieurs personnes (principalement des femmes) qui souhaitent développer des activités de traiteurs, qui sont limitées, soit par les horaires de garde de leurs enfants, soit pour des raisons de mobilité (absence de voiture pour transporter le matériel) pour qui il est très difficile de développer une activité en dehors de leur foyer. Plusieurs utilisent leur logement social comme lieu de production, ce qui n'est normalement pas autorisé.

Par ailleurs, le quartier des Vernes ne connaît qu'un seul lieu de restauration sur place, qui est un fast-food. Il n'y a pas de proposition de lieu de restauration plus diversifié et la ville doit déjà faire face à un nombre très important de restauration rapide (la ville de Givors est classée 4ème à l'échelle nationale en terme de densité de fast-food par habitant avec un taux de 128.17 fast-food pour 10 000 habitants).

L'objectif est de créer un lieu hybride pour les habitants des Vernes.

Ce projet permet de proposer une offre alimentaire de qualité accessible et diversifiée par un restaurant solidaire ouvert plusieurs jours par semaine. Il répond à une demande d'espace professionnel pour se tester, expérimenter et développer des entreprises de bouche. Il offre un espace de convivialité pour tous les habitants du quartier.

B. Un projet de l'ESS

En associant quartier fertile et TZCLD, l'objectif est de faire se rejoindre des enjeux communs et de mutualiser des fonds en terme d'étude, d'investissement et aussi de fonctionnement.

Le projet Quartier fertile apporte un volet financier en étude qui a été fléché et contractualisé avec la Métropole de Lyon. Le projet TZCLD permet de réfléchir à un système de gestion qui pourrait s'appuyer sur l'EBE (entreprise à but d'emploi) de TZCLD.

Lors des échanges avec les habitants participants au projet TZCLD, il est ressorti le désir pour certains et certaine de s'appuyer sur leur compétence en matière de cuisine et de développer des compétences complémentaires professionnelles dans ce domaine. Le projet TZCLD cherchait aussi des activités complémentaires et diversifiées pour la future EBE.

Dans le projet déposé en juin 2024 par TZCLDL pour être agréé, le projet de restaurant solidaire-laboratoire de cuisine a été inscrit comme une activité complémentaire à développer d'ici trois années.

4. Les attendus de l'étude

A. Les objectifs du projet

Les objectifs du projet pour l'études ont été identifiés ci-dessous et classée en terme de priorité.

- Améliorer l'accessibilité à une alimentation de qualité
- Augmentation et diversification des commerces de proximité aux vernes
- Lieu de lien social
- Des locaux pour permettre l'émergence entrepreneuriat sur les métiers de l'alimentation
- Développer les formations en cœur de quartier pour permettre l'insertion.
- Diversifier l'offre alimentaire sur Givors et dans le quartier des Vernes
- Besoin sénior en cœur de quartier, difficulté à se rendre en centre-ville.

B. Objectif de l'études:

- Confirmer si le projet hybride entre un restaurant solidaire et un laboratoire de cuisine et faisable et viable économiquement.
- De permettre de valider un local prédéfinis
- De définir un rétroplanning de mise en œuvre pour une possible ouverture sur 2026

C. Les besoins de l'étude

1. Analyser le lieu (description ci-dessous) pour évaluer l'aménagement en prenant en compte les normes de sécurité (aération, hygiène, nettoyage etc) pour un espace de cuisine

professionnel et identifier s'il est possible d'aménager un local de cuisine professionnel dans le local identifier et d'implanter une activité de bouche dans le local et permettre l'accueil de personne (ERP et PMR)

2. De proposer un modèle économique avec plusieurs scénarios sur un format hybride resto solidaire et labo de cuisine, avec prise en compte des coûts de fonctionnement (électricité pour la cuisine, chauffage, personnel nécessaire).
3. Réaliser une évaluation de la clientèle potentielle: différencier la clientèle qui paierait le tarif solidaire et ceux qui paierait le tarif non solidaire.
Le porte à porte peut être réaliser les personnes engagées dans le projet TZCLD et une diffusion par email par le PDV auprès des partenaires locaux peut être réalisé.
4. Réaliser un Benchmark : table d'hôte Emergent, le faitout, les petites cuisines.
5. *Evaluer le nombre de places optimum d'accueil du lieu et de production en cuisine.*
6. *Recherche de fournisseurs*
7. *Recherche de subventions (alimentation saine)*

Dans un premier temps les étapes de l'étape 1 à 4 sont prioritaire. Les étapes 5-6 et 7 pourront être réalisées par la suite.

D. Temporalité de l'étude :

L'étude peut être réalisé de septembre 2024 à maximum avril 2024. L'objectif serait de pouvoir démarrer tant que la cheffe de projet TZCLD est en poste (avant octobre), pour qu'elle puisse faire le lien avec les partenaires de TZCLD, un autre chef de projet sera nommé à partir de novembre 2024.

5. Site et matériel identifié :

A. Local identifié

Un local identifié, qui se situe au-dessus de la Maison des projet, allée Jean Moulin et qui est adressé sur l'avenue Gisèle Halimi.

Ce local est actuellement occupé par la Maison de la Métropole, qui va déménager dans ces locaux au centre commercial courant mi-juin.

Le local appartient au bailleur Alliade Habitat est pour l'instant aucun projet d'occupation n'a été ciblé ou demandé pour ce local.

Il se situe sur deux étages, avec un accès PMR côté avenue Gisèle Halimi.



Figure 2 vue extérieur pleine Est du local, situé au 1er et 2eme étage du bâtiment



Figure 3 plan de secour actuel du premier étage du local identifié

B. Matériel identifié

La ville de Givors possède du matériel de cuisine professionnel, récupéré de la vente d'un chalet d'accueil collectif qui a été évalué à 9000€ (voir descriptif ci-dessous). L'état de fonctionnalité du matériel n'a pas été vérifié pour une partie. Toutefois il peut être réparé pour partie.

Annexe 2 : Estimation MATERIEL DE CUISINE			
Mobilier / matériel	Prix occasion	Prix non fonctionnel	Année acquisition
Evier inox double bac + débarrasse plonge 760 X 2600 X 1000	170 €		
Etagère chambre froide 3 niveaux en L + clayettes	200 €		
Table inox prolongement machine à laver 1 500 X 900	200 €		
1 lave mains inox	70 €		
Armoire porte coulissante 3 étagères avec porte coulissante 1 800 X 1 800	1 300 €		
2 tables inox TOURNUS avec placard rangement 1 étagère 1 500 X 700	300 €		juillet 2008
1 steam (cuisseur 60 L) électrique et gaz 900 X 800	700 €	250 €	Fevrier 2010
Machine plonge KROMO à capot 600 X 600	1 200 €	200 €	
Four (2005) mixte Fronstal 10 niveaux + sous bassement 6 rayonnages	2 500 €	300 €	decembre 2005
Fourneaux 4 feux gaz AMATIS 800 X 900	1 000 €	300 €	
Friteuse LOBRY 2 bacs 20 L 700 X 700	1 000 € / 1 500 €	250 €	
Etuve chauffante non fonctionnelle (manque 1 porte) 1 400 (L) X 800 (P) X 900 (H)		300 €	
Double bac évier + robinet 1 200 X 800	300 €		

6. Contact pour l'étude :

Mairie de Givors

Place Camille Vallin

69700 Givors

Service DPVRU (Direction de la politique de la ville et du renouvellement urbain)

- Marie Cogan, chargée de mission quartier fertile, marie.cogan@ville-givors.fr / 06-58-68-67-59
- Estelle Perrin, chargée de projet TZCLD, eperrin@mairie-grigny69.fr / 06-43-57-11-45



Table des matières

1. Contexte géographique Givordin	1
A. Le quartier des Vernes.....	2
1) Donnée sociologique sur le quartier des Vernes	3
2. La rencontre de deux projets	6
A. Territoire Zéro chômeur de longue durée.....	6
B. Quartier Fertile	7
C. Mutualisation d'un axe économique et alimentaire.....	9
3. Le projet Laboratoire de cuisine et restaurant solidaire	9
A. Un projet pour les habitants des Vernes.....	9
B. Un projet de l'ESS	10
4. Les attendus de l'étude	10
A. Les objectifs du projet	10
B. Objectif de l'études de l'étude:.....	10
C. Les besoins de l'étude	10
D. Temporalité de l'étude :	11
5. Site et matériel identifié :.....	11
A. Local identifié	11
B. Matériel identifié.....	12
6. Contact pour l'étude :	13



CONVENTION d'ETUDE - ATELIER DE MASTER 1

POUR LE PROJET DE LABORATOIRE DE CUISINE-RESTAURANT SOLIDAIRE

ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET RENNES 2

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La commune de GIVORS, représentée par Monsieur Mohamed BOUDJELLABA, Maire, dument habilité à la signature de la présente par délibération en date du 12 janvier 2022,

désignée ci-après « la commune »

D'UNE PART,

ET :

L'université Rennes 2, dont le siège est situé Place du Recteur Henri Le Moal, 35043 Rennes, représenté par son Président Vincent GOUSET, habilité à signer les présentes par une délibération du Conseil d'administration du 10 septembre 2021 d'autre part,

D'AUTRE PART.

Conviennent et arrêtent ce qui suit

PREAMBULE

La ville de Givors porte actuellement sur son territoire plusieurs projets sociaux, mais aussi environnementaux que sont Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) et Quartier Fertile.

Ces deux projets ont pour objectif commun de créer une dynamique économique d'emploi sur le quartier des Vernes. Quartier fertile a pour entrée l'agriculture et la nature en ville, avec un volet important concernant l'accessibilité alimentaire de qualité pour les habitants du quartier. TZCLD vient permettre de remettre en posture d'emploi, des personnes éloignées de l'emploi et de répondre à des besoins non concurrentiels sur un territoire définis.

Les objectifs du projet TZCLD sont :

1. Créer des emplois en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) pour les personnes en chômage de longue durée, en tenant compte de leurs compétences et aspirations.
2. Répondre aux besoins locaux en proposant des activités et des services utiles qui pourraient autrement être négligés.
3. Promouvoir l'inclusion sociale en rétablissant une place et une valeur pour les individus exclus de l'emploi et de la société.



Les deux projets Quartier fertile et TZCLD s'associent pour porter une étude de faisabilité pour un projet hybride comprenant, pour l'un, un laboratoire de cuisine et pour l'autre, un restaurant solidaire.

CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS GENERALES ET DESIGNATION DES LIEUX

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de l'étude réalisée dans le cadre d'un projet tuteuré du Master 1 ESS de Rennes 2. Cette étude sera proposée dans le cadre du cours sur "la conduite de projet et évaluation économique".

L'étude réalisée a pour objectif de définir la viabilité d'un modèle économique pour un projet laboratoire de cuisine/restaurant solidaire dans le cadre d'un projet Territoire Zéro chômeur de longue durée sur le quartier des Vernes, à Givors.

Les objectifs de l'étude sont de produire un dossier d'aide à la décision pour la commune de Givors permettant de :

- Confirmer si le projet hybride entre un restaurant solidaire et un laboratoire de cuisine et faisable et viable économiquement,
- De permettre de valider un local prédéfini,
- De définir un rétroplanning de mise en œuvre pour une possible ouverture sur 2026.

En Annexe, un dossier de cadrage définit plus précisément les attendus pour cette étude.

Article 2 - Durée de la convention

La convention prend effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 3 - Disposition Générales

Ce travail d'étude se déroulera dans le cadre de l'enseignement en Master 1 ESS de l'université Rennes 2. L'université apportera son appui méthodologique à la réalisation de l'étude, jusqu'à l'élaboration des documents de synthèse et la restitution, de celle-ci.

Cette étude est encadrée par M. Pascal Glemain, Maître de Conférences-HDR, co-fondateur et co-responsable du Masse ESS de Rennes 2.

Un dossier de l'étude sera à remettre en version numérique et ou papier à la ville de Givors. Une présentation des résultats sera assurée en visio ou en présentielle pour rendre compte du travail réalisé.

Les données transmises par la ville de Givors ne seront utilisées que dans le cadre de l'étude encadrée par cette convention.

La ville de Givors reste propriétaire de l'ensemble des productions réalisées par les étudiants. Si l'université ou les étudiants souhaitent utiliser ces productions, ils devront demander la validation auprès de la ville de Givors, auprès de la direction politique de la ville et du renouvellement urbain.



Les productions et les présentations devront intégrer les logos de la ville de Givors, de la Métropole du Lyon, de l'ANRU, de la Banque des territoires, de Quartier fertile et de Territoire Zéro chômeur de longue durée.

Article 4 : Moyen mis à disposition des étudiants

La ville de Givors mettra à disposition des étudiants du Master ESS toutes données en sa possession, utiles à l'atteinte des objectifs.

La ville pourra mettre un appartement à disposition des étudiants, selon les disponibilités de celui. En dehors de dates de disponibilités, le logement sera pris en charge par Rennes 2, dans le cadre de l'indemnisation indiquée dans l'article 6.

Article 5 : Modalité de réalisation de l'étude

Au cours de l'étude, des conseils méthodologiques réguliers seront assurés par l'Université Rennes 2 pendant le déroulement de l'étude. D'autre part, des réunions de mise au point auront lieu régulièrement en lien avec le service politique de la ville de la ville de Givors, avec pour contact Mme. Marie COGAN, chargée de mission quartier fertile.

Les documents remis par les étudiants de l'Université Rennes 2 feront l'objet d'une présentation aux représentants de la ville de Givors. Les étudiants exposeront les conclusions, propositions et résultats de leur réflexion.

Article 6 : Indemnisation

La ville de Givors, versera à l'université Rennes 2 en exécution de la présente convention, une indemnité de 7 000 € net de taxe, destinée à couvrir les frais divers nécessaire à la réalisation de l'étude, exercice de mise en situation professionnelle, et notamment :

- Les frais de transport engagé à l'occasion de ce travail ainsi que les éventuel frais d'hébergement,
- Les frais de reproduction ou d'édition des rapport d'étude (version papier et numérique)

Ce montant est forfaitaire et non révisable.

Les versements seront effectués au nom de l'Agent Comptable de l'université Rennes 2, après réception de la facture établie par l'université Rennes 2, sur le compte Trésor Public de Rennes, code banque : 10071, code guichet : 35000, compte n°00001004830

Article 7 : Condition et modalités

Au sens de la présente convention, le paiement interviendra en une seule fois, à la fin de l'étude, et sur présentation d'une facture émise par l'Université de Rennes 2.

Article 8 : Résiliation de la convention



Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024
Publié le
ID : 069-216900910-20240926-DEL20240926_14-DE



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

Si, pour une raison quelconque, indépendante de sa volonté, l'Université Rennes 2 se trouve empêchée d'exécuter la mission qui lui est confiée, cette convention sera résiliée de plein droit après l'envoi par l'Université Rennes 2 d'une lettre avec accusé de réception à Monsieur le Maire de Givors.

Par ailleurs, si la ville de Givors est amenée à constater que l'Université Rennes 2 ne remplit pas sa mission avec toute la compétence et la diligence nécessaires, elle se réserve le droit de résilier la présente convention. Elle en informera l'Université Rennes 2 par lettre recommandée avec accusé de réception un mois au préalable. La ville de Givors pourra alors exiger le remboursement partiel ou total de l'indemnité.

La ville de Givors peut même mettre fin à la convention, sans préavis, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'indemnité prévue dans la convention. Ce dernier sera alors tenu de rembourser la totalité de l'indemnité.

Toute difficulté née de l'application de la présente convention devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le tribunal administratif de Lyon est seul compétent.

Fait en deux exemplaires dont un remis à chacune des parties

A Givors, le ..

A Rennes, le ..

Pour la commune,
Monsieur Mohamed BOUDJELLABA
Maire

Pour l'Université Rennes 2,
Monsieur/Madame ..
Fonction

Annexe 1 : dossier de présentation pour une étude de faisabilité pour un projet de laboratoire de cuisine/ restaurant solidaire

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20240926-DEL20240926_14-DE